

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATION N°2018.00008

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE RIVE-DE-GIER

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 74

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND représenté par Mme Hélène BRUYERE, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09 février 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171220-D20180000810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180209

M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Claude CHARVIN donne pouvoir à M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Enzo VIVIANI,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Siham LABICH

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Pascale MARRON, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christine ROUX,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE RIVE-DE-GIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-9 et L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1^{er} janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rive-de-Gier doit être modifié pour intégrer des demandes de modification du règlement et du plan de zonage afin :

- de créer une zone UF3, de faible densité, dédiée à l'accueil d'activités économiques,
- tout en préservant le cadre paysager environnant grâce à la création d'une protection paysagère au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme.

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Rive-de-Gier selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition se déroulera pendant une durée de 31 jours, du lundi 26 février 2018 (10h00) au mercredi 28 mars 2018 (17h00) inclus.
- Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
 - à la commune de Rive-de-Gier, dans les locaux du service urbanisme de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Un registre en mairie permettra le recueil des observations,
 - à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr>.
- Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA).
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de Rive-de-Gier et au siège de Saint-Etienne Métropole et publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

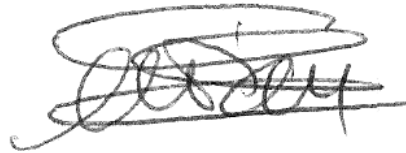
La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Rive-de-Gier.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rive-de-Gier,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2018 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU